

Examens professionnels dans le secteur de la construction métallique 2024

En application de la loi fédérale sur la formation professionnelle ainsi que des règlements d'examens approuvés en 2007 et 2014 par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI (EP chef/cheffe d'atelier et de montage en construction métallique, EP projeteur/se constructeur/trice sur métal) les examens professionnels sont publiés. Les dates et les lieux d'examens précis seront déterminés par la commission chargée de l'assurance qualité (commission AQ) sur la base des candidats admis après la clôture des inscriptions.

18^e examens professionnels dans le secteur de la construction métallique

Dates

02.09. – 11.09.2024 oral
04.09. – 20.09.2024 pratique

Lieux

Aarberg
Tolochenaz
Gordola

Langues

allemand
français
italien

Procédure d'inscription

L'inscription à l'examen final doit s'effectuer par écrit, en envoyant le formulaire d'inscription original par courrier recommandé.

L'inscription doit être envoyée dans les délais et doit comporter les annexes suivantes :

- un résumé de la formation et des activités professionnelles du candidat/ de la candidate ;
- les copies des titres et certificats de travail requis pour l'admission ;
- les copies des certificats de modules obtenus ou des attestations d'équivalences ;
- la mention de la langue d'examen ;
- la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo ;
- la mention du numéro d'assurance sociale (n° AVS).

Par son inscription, le candidat/la candidate accepte le règlement d'examen.

Conditions d'admission

Sont admis à l'examen les candidats qui :

- sont en possession d'un certificat fédéral de capacité de constructeur/trice métallique ou d'une profession apparentée (Chef d'atelier)
- sont en possession d'un certificat fédéral de capacité de Dessinateur/trice-constructeur/trice sur métal ou d'une profession apparentée (Projeteur)
- justifient depuis la fin de l'apprentissage d'au moins 3 ans de pratique en construction métallique (pour les diplômé(e)s d'une école professionnelle supérieure de jour accréditée par la commission AQ, la scolarité est l'équivalence d'une année de pratique au maximum)
- justifient le suivi d'un cours de maître d'apprentissage
- ont acquis les certificats de modules requis ou disposent des attestations d'équivalence.

Les candidats sont admis sous réserve du paiement de la taxe d'examen!

Chef/cheffe d'atelier et de montage en construction métallique

Taxe d'examen	CHF 2'600.–
Brevet fédéral	CHF 50.–
Total	CHF 2'650.–

Projeteur/se constructeur/trice sur métal

Taxe d'examen	CHF 2'100.–
Brevet fédéral	CHF 50.–
Total	CHF 2'150.–

Clôture des inscriptions : 3 mai 2024 (cachet de la poste). Les documents doivent être envoyés sous forme de photocopies et par la poste. Ils restent la propriété de la commission d'examen.

Remarques

Pour des informations détaillées sur l'examen, veuillez vous référer au règlement.

Le règlement d'examen ainsi que le formulaire d'inscription sont consultables sur www.amsuisse.ch

Service des inscriptions et des renseignements

AM Suisse
Formation professionnelle supérieure Metaltec Suisse
Chräjeninsel 2, 3270 Aarberg
Tél. 032 391 98 58
www.metaltecsuisse.ch